

Orange et les Réseaux d'Initiative Publique (RIP)

Dans le cadre du plan gouvernemental France Très Haut Débit, Orange poursuit son engagement en tant que partenaire des collectivités territoriales dans la mise en place des Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

Le déploiement du réseau en France.

En France, le réseau est déployé selon différentes organisations en fonction des territoires :

■ Dans les zones très denses :

Tous les opérateurs commerciaux peuvent déployer leur propre réseau.

■ Dans les zones moins denses d'initiative privée :

Un seul opérateur déploie son réseau grâce à des fonds privés, et en fait bénéficier les autres opérateurs commerciaux dans des conditions non discriminantes. Orange s'est engagé, suite à un **Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII)**, à déployer la fibre optique sur ses fonds propres pour **80% de ces zones moins denses à fin 2022**.

■ Dans les zones moins denses d'initiative publique :

- Un seul opérateur est sélectionné pour déployer le réseau à la demande et pour le compte de la collectivité territoriale. L'opérateur de réseau choisi en fait bénéficier les autres opérateurs commerciaux dans des conditions non discriminantes.
- On parle de **Réseau d'Initiative Publique (RIP)**, l'opérateur-dépoteur n'est alors pas propriétaire du réseau. Il est en revanche rémunéré – via différents mécanismes – au titre des déploiements qu'il effectue pour le compte de la collectivité. Il peut également bénéficier dans certains cas de subventions de la part de la collectivité territoriale. Ces apports compenseront en partie le coût plus important des déploiements du fait du caractère très peu dense de ces zones.

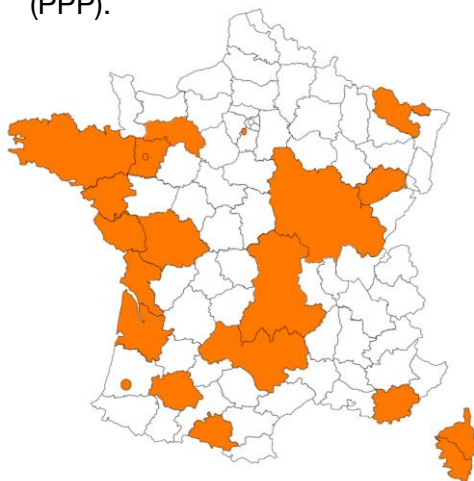
Des **Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL)** peuvent compléter ce dispositif pour les zones moins denses d'initiatives publiques. Dans ce cas, les opérateurs privés déploient sur leurs fonds propres et sont propriétaires des réseaux.



- Orange œuvre dans ces territoires en accord avec la réglementation : utilisation partagée des réseaux, et respect du principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés.

En partenariat avec les collectivités territoriales, Orange est opérateur de réseau en zones RIP.

- La **zone RIP** représente **60% du territoire français** et **40% des logements** soit environ **16,8 millions de logements** hors DOM (ARCEP 2020).
- Aujourd'hui, Orange agit auprès de **22 RIP** en France, en tant qu'opérateur de réseau, sous des modèles variés : Délégation de Service Public (DSP), Conception, Réalisation, Exploitation & Maintenance (CREM), Marché Public (MP) ou Partenariat Public Privé (PPP).



- Dans ces zones RIP, Orange déploie la fibre pour les collectivités territoriales sur **35 départements et plus de 6 000 communes**, sur le territoire métropolitain et dans les départements ultramarins.
- Aujourd'hui, Orange continue à se mobiliser et à saisir toutes les opportunités pour conforter sa position de leader sur la zone RIP avec **30% de part de marché réseau** dans cette zone.

Notre priorité est d'honorer nos engagements auprès des collectivités locales afin de permettre aux populations de territoires ruraux de bénéficier du Très Haut Débit.

Notre ambition pour 2025 ?

Desservir **4,4 millions de foyers et d'entreprises** en fibre optique (FttH) dans les zones RIP opérées par Orange.

Le déploiement de la fibre en Zone RIP s'est intensifié au troisième trimestre 2020.

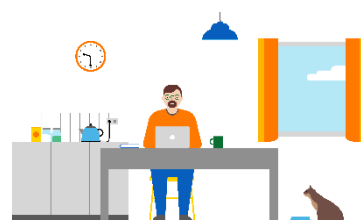
- Au **3^{ème} trimestre 2020**, tous opérateurs confondus, nous assistons à une forte avancée du déploiement de la fibre optique dans les zones RIP : plus de **450 000 nouvelles prises** ont été installées, soit une croissance d'environ **11%**, seconde meilleure progression jamais enregistrée (Chiffres Observatoire ARCEP T3 2020).
- Au total, **4,141 millions de prises RIP étaient raccordables à la fibre** pour le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) Orange sur toutes les zones RIP confondues à fin septembre 2020.



Orange franchit le cap du million de prises raccordables à la fibre en zone RIP Orange.

- Le million de prises commercialisables a été atteint au 3^{ème} trimestre 2020, et la pénétration commerciale bat des records.
- Cette performance a été atteinte grâce à l'expertise, à l'engagement de **nos équipes et de nos partenaires** et ce malgré un contexte sanitaire inédit.
- Orange construit en moyenne entre **35 000 et 45 000 prises raccordables FttH** par mois, en tant qu'opérateur de RIP.

Orange est au rendez-vous pour répondre aux besoins accrus en fibre en zone RIP.



- La crise sanitaire a mis en évidence le **besoin d'une connexion internet de qualité** partout en France, en particulier dans les zones très rurales que sont les zones RIP.
- Cette dynamique s'accompagne d'une arrivée massive des opérateurs commerciaux sur nos réseaux. D'ici fin 2021, **les quatre principaux Fournisseurs d'Accès Internet nationaux seront présents sur la majorité des RIP opérées par Orange pour les collectivités territoriales.**
 - Nos nouvelles offres « activées » séduisent et permettent d'accélérer la commercialisation des offres FttH et FttE.
 - Notre volonté est que chacune et chacun puissent bénéficier d'un panel d'offres variées auprès des différents opérateurs
- Nous constatons ainsi une forte accélération des raccordements clients finaux. Nous dépasserons le cap des **300 000 clients finaux** sur les RIP opérés par Orange d'ici **la fin de l'année**, ce qui représente un taux de pénétration commerciale moyen de **25%**.
 - Ce parc de clients a quasi doublé en un an, et connaîtra la même dynamique en 2021.

Notre objectif : être présent en tant que Fournisseur d'Accès Internet sur l'ensemble des RIP.

- Orange affiche une volonté nette d'être présent sur **100% des RIP** déployés en France en tant que **Fournisseur d'Accès Internet**, qu'il soit l'opérateur ayant déployé le réseau, ou non.
- Aujourd'hui, Orange FAI est présent sur **82% des 39 RIP** opérés par des tiers, contre 50% au début de l'année 2020. Cela représente **5 103 communes dans 55 départements.**

L'engagement d'Orange auprès des collectivités territoriales en tant qu'opérateur de réseau et en tant que Fournisseur d'Accès Internet en zone RIP s'inscrit dans sa stratégie ambitieuse et responsable d'aménagement numérique des territoires, de lutte contre la fracture numérique et de développement économique.